

**Leblanc, Rita (BAPE)**

**De:** Crawford, Janis <Crawford.Janis@hydro.qc.ca>  
**Envoyé:** 8 juillet 2015 09:32  
**À:** Bergeron, Jean-François (BAPE)  
**Cc:** Leblanc, Rita (BAPE)  
**Objet:** RE: Demande de corrections - Document DA5  
**Pièces jointes:** Erratum\_DA5\_pg17\_capsule.pdf

6211-09-06

Bonjour M. Bergeron,

Après vérification des documents nous aimerions déposer un erratum pour la page 17 du document DA5. Vous trouverez ci-joint le pdf corrigé de la diapositive en question, où l'on mentionne que « Dans le cadre du projet de poste Saint-Patrick, le déplacement du pylône # 15 dans le parc D'Argenson n'est pas requis. Théoriquement, pour le déplacer ou le retirer il faudrait également repositionner 4 pylônes en amont (les pylônes # 11, 12, 13 et 14). »

Merci de votre collaboration,

**Janis Crawford**

Conseillère, Gestion stratégique  
Équipe Participation publique  
Direction - Participation publique, Autorisations gouvernementales et Sécurité  
Hydro-Québec Équipement et services partagés

855, rue Ste-Catherine Est, 21e étage  
Montréal (Québec) H2L 4P5  
Tél. : 514 840-3000, poste 8064



[www.hydroquebec.com](http://www.hydroquebec.com)

**De :** jean-francois.bergeron@bape.gouv.qc.ca [mailto:jean-francois.bergeron@bape.gouv.qc.ca]  
**Envoyé :** 6 juillet 2015 16:09  
**À :** Crawford, Janis  
**Cc :** rita.leblanc@bape.gouv.qc.ca  
**Objet :** Demande de corrections - Document DA5

Madame Crawford,

La commission d'enquête sur la construction du poste Saint-Patrick à 315-25 kV à Montréal vous demande de vérifier l'information suivante et de produire un erratum si elle s'avère inexacte.

À la page 17 du document DA5 il est inscrit que le pylône se situant dans le parc d'Argenson est le pylône # 14.

À la page 17 du document DA5 il est mentionné que le déplacement du pylône du parc d'Argenson requerrait le repositionnement de quatre pylônes mais dans la paragraphe suivante, seulement trois pylônes sont identifiés.

Merci de votre collaboration

*Jean-François Bergeron*

Analyste sur des commissions d'enquête

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Édifice Lomer-Gouin

575, rue Saint-Amable, bureau 2.10

Québec (Québec) G1R 6A6

Téléphone : 418 643-7447 poste 517

Sans frais : 1 800 463-4732

Télécopieur : 643-9474

[jean-francois.bergeron@bape.gouv.qc.ca](mailto:jean-francois.bergeron@bape.gouv.qc.ca)

[www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca)

## **Contraintes au déplacement du pylône dans le parc D'Argenson**

Dans le cadre du projet de poste Saint-Patrick, le déplacement du pylône # 15 dans le parc D'Argenson n'est pas requis. Théoriquement, pour le déplacer ou le retirer il faudrait également repositionner 4 pylônes en amont (les pylônes # 11, 12, 13 et 14). Ces derniers déplacements supplémentaires viseraient à assurer la stabilité des structures et des conducteurs et assurer les dégagements minimum requis entre les lignes électriques et les nombreuses contraintes sur le terrain. S'il était question de remplacer le pylône # 15, il devrait être remplacé par un pylône d'angle et arrêt, plus haut et robuste.

Ce repositionnement nécessiterait des travaux complexes et d'envergure dans un secteur avec plusieurs contraintes et amènerait des impacts majeurs pour les riverains. Les contraintes sont les suivantes :

- Deux voies ferrées
- Collecteur d'égout municipal (Saint-Pierre)
- Autoroutes 15 et 20
- Chutes à neige de la Ville de Montréal
- Coûts supplémentaires